

REPUBLIQUE DU BENIN

=====



COOPERATIVE POUR LA PROMOTION DE L'ÉPARGNE ET DU CRÉDIT (CPEC)

Agrément N° L 99.0004.A/MFE LOI 2012-14 du 21 Mars 2012

Siège : carré 2124/bis parcelle B Menontin. BP 91 Godomey

Tél : 21 38 67 41/42 Courriel : cpecbenin@yahoo.fr

Site web : www.cpec-benin.org

=====

Rapport d'activités / EXERCICE 2019

ANNEE : 2020

SIGLES ET ACRONYMES

ADAPAMI	: Appui au D éveloppement, à la P rofessionnalisation et à l' A ssainissement de la M icrofinance au Bénin
AG	: A ssemblée G énérale
AGR	: A ctivités G énératrices de R evenus
ANSSFD	: A gence N ationale de S urveillance des S ystèmes F inanciers D écentralisés
ARCH	: A ssurance pour le R enforcement du C apital H umain
BADEA	: B anque A rabe pour le D éveloppement E conomique en A frique
BCEAO	: B anque C entrale des É tats de l' A frique de l' O uest
BOA	: B anque O f A frica
BOAD	: B anque O uest A fricaine de D éveloppement
BSIC	: B anque S ahélo-Saharienne pour l' I nvestissement et le C ommerce
CA	: C onseil d' A dministration
CAA	: C aisse A utonome d' A mortissement
CAC	: C ommissaire A ux C omptes
CB	: C ommission B ancaire
CC	: C omité de C rédit
CDD	: C ontrat à D urée D éterminée
CDI	: C ontrat à D urée I ndéterminée
CCP	: C entre des C hèques P ostaux
CENTIF	: C ellule N ationale de T raitement des I nformations F inancières
CGGC	: C adre G énéral de G estion des lignes de C rédit
CNSS	: C aisse N ationale de S écurité S ociale du B énin

CS	: C onseil de S urveillance
CSAM	: C rédit S pécial aux A gents M archands
CODIR	: C omité de D irection
CPEC	: C oopérative pour la P romotion de l' E pargne et du C rédit
DAI	: D irection de l' A udit I nterne
DGTCP	: D irection G énérale du T résor et de la C omptabilité P ublique
FNM	: F onds N ational de la M icrofinance
IMF	: I nstitution de M icro F inance
IRPP-TS	: I mpôt sur les R evenus des P ersonnes P hysiques – T raitements et S alaires
LBC/FT	: L utte contre le B lanchiment des C apitaux et le F inancement du T errorisme
MCM	: M icro C rédit M obile
MCPP-NG	: M icro C rédits aux P lus P auvres – N ouvelle G énération
MEF	: M inistère de l' E conomie et des F inances
PAG	: P rogramme d' A ction du G ouvernement
PDAC	: P rogramme de D éveloppement A gricoles des C ommunes
PDSAB	: P rojet de D éveloppement du S ecteur de l' A rtisanat au B énin
PTA	: P lan de T ravail A nnuel
PPC	: P rincipes de P rotection des C lients
RCF	: R enforcement des C apacités F inancières
SFD	: S ystèmes F inanciers D écentralisés
TPE	: T erminal de P aie M ent E lectronique
UMOA	: U nion M onétaire O uest A fricaine

INTRODUCTION

Le rapport annuel de la Coopérative pour la Promotion de l'Épargne et du Crédit couvre la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019. C'est donc un résumé des actions et résultats, qui comporte des informations variées relatives aux activités de collecte de l'épargne et de distribution de crédits. Il retrace aussi les événements marquants, la stratégie et les perspectives d'avenir.

A cet effet, la CPEC s'y applique et le présent rapport rend compte de la mise en œuvre du Plan de Travail Annuel (PTA) et du budget prévisionnel 2019. Il prend en compte les dispositions de l'instruction N°018-12-2010 de la BCEAO et est structuré autour de quatorze (14) points qui suivent :

- *description sommaire de l'historique de la CPEC ;*
- *environnement socio-économique ;*
- *pratiques coopératives ;*
- *gouvernance de la CPEC ;*
- *évolution de la situation financière ;*
- *prestations offertes aux membres et innovations ;*
- *innovations en cours concernant les services offerts ;*
- *relations de la CPEC avec son environnement (activités sociales réalisées) ;*
- *obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;*
- *changements intervenus au niveau de la CPEC ;*
- *difficultés rencontrées ;*
- *relation avec les autorités de contrôle ;*
- *relations avec les partenaires ;*
- *perspectives de la CPEC.*

1- DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'HISTORIQUE DE LA CPEC

Créée en 1992 sur l'initiative privée d'un groupe de diplômés sans emploi et de déflatés de certaines anciennes structures de l'Etat dissoutes, la Coopérative pour la Promotion de l'Épargne et du Crédit est partie sur la base d'un capital « incroyable mais vrai » de soixante (60.000) mille francs CFA.

L'Institution a connu une évolution particulièrement marquée par le souci non seulement des fondateurs mais aussi des promoteurs de voir grandir leur initiative et de faire d'elle un jour, la première institution de micro finance de type coopératif au Bénin, voir même de la sous-région.

Tableau A : Récapitulatif de l'évolution statutaire

Période	Situation	Autorisation
1992 - 1995	Informel	-
1996 - 1999	Pré - Coopérative	Récépissé n°020306204 du 20 / 06 / 96 MDR
Depuis 20 septembre 1999 à ce jour	Coopérative	Agrément n°L99004A du 20 septembre 1999 / MFE

Depuis le 20 septembre 1999, la CPEC exerce ses activités dans la légalité.

2- ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE

L'analyse de la politique de développement et des stratégies sectorielles notamment celle du secteur de la Microfinance permet de donner une visibilité globale de l'environnement d'intervention de la CPEC afin d'en déduire les implications sur ses activités.

En 2019, il est constaté que le marché urbain est saturé avec une forte concurrence dans le secteur entre les banques, les SFD, les réseaux GSM et aujourd'hui les compagnies d'assurance. La résolution de la digitalisation des opérations des SFD perturbe la volonté de mobilisation des moyens matériels et humains pour investir en milieu rural.

Le respect de la réglementation exige certaines adaptations qui agissent sur le développement des SFD.

Toutefois, le budget de l'Etat a donné un bon espoir avec le projet « ARCH » à trois volets (assurance – formation – crédit). Le programme a réellement démarré.

Le Fonds National de la Microfinance (FNM) continue ses activités de refinancement.

Face à ces différents constats, chaque SFD doit innover pour s'approprier une part importante de marché aux fins d'assurer sa croissance et sa consolidation.

C'est pourquoi la CPEC, dans une approche de maîtrise sécurisée de son développement s'est donnée une orientation stratégique qui se résume comme suit :

☞ **Vision de la CPEC** : devenir la première institution de Microfinance de type coopératif dans la sous-région.

☞ **Mission de la CPEC** : contribuer à l'amélioration du niveau de vie des populations à faibles revenus en leur offrant des produits financiers et non financiers adaptés.

☞ **Objectif global de la CPEC** : « Contribuer de façon significative à l'amélioration des conditions de vie des populations les plus démunies ».

☞ **Quelques objectifs spécifiques**

- ✓ étendre ses activités dans les zones attractives (urbaines et rurales) à travers l'ouverture d'agences ou de guichets rattachés ;
- ✓ accroître le nombre de bénéficiaires de services d'épargne et de crédit ;
- ✓ devenir une institution de micro finance autonome, pérenne accédant à diverses sources de financement.

Au total, ces différents choix stratégiques permettront de satisfaire davantage les membres par une approche de proximité et de faire face à la concurrence sur le marché.

3- PRATIQUES COOPERATIVES

Les pratiques observées se résument autour des principes ci-après :

☞ **1^{er} Principe : Adhésion libre et volontaire**

La CPEC est une organisation ouverte à toutes les personnes physiques ou morales aptes à utiliser ses services et déterminées à prendre leurs responsabilités en tant que membre, et ce, sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine sociale, la race, l'allégeance politique et la religion. L'Institution ne peut être viable que si elle est soutenue par ses membres.

Pour être membre, quatre (4) critères fondamentaux ont été retenus. Il s'agit de :

- ✓ *signer le contrat d'adhésion* : 0 F
- ✓ *payer le droit d'adhésion* : 2.000 F
- ✓ *se faire établir la carte de membre* : 2.000 F
- ✓ *prendre au moins une part sociale* : 2.500 F

☞ **2^{ème} Principe : Pouvoir démocratique exercé par les membres.**

Les membres participent activement à l'établissement des politiques et à la prise de décisions. Les membres élus comme représentants sont responsables devant eux.

Aussi, quelle que soit la catégorie des membres et quel que soit le nombre de parts sociales libérées, les membres ont des droits de vote égaux en vertu de la règle : « un membre, une voix » lors de la prise de décision.

☞ **3ème Principe : Participation économique des membres.**

Les membres contribuent au capital et en ont le contrôle.

C'est l'Assemblée Générale des membres qui décide de l'affectation des résultats sous forme de :

- ❖ rémunération limitée du capital social libéré ;
- ❖ ristournes aux membres en proportion de leurs transactions ;
- ❖ soutien d'autres activités approuvées par les membres.

☞ **4ème Principe : Autonomie et indépendance**

La CPEC est une organisation autonome d'entraide gérée par ses membres. La conclusion d'accords avec d'autres organisations y compris des gouvernements ou la recherche de fonds à partir de sources extérieures, se fait dans des conditions qui présentent le pouvoir démocratique et maintiennent l'indépendance de la CPEC.

☞ **5ème Principe : Education, formation et information**

L'Institution fournit à ses membres, ses dirigeants élus, ses gestionnaires et ses employés, l'éducation et la formation nécessaires pour pouvoir contribuer effectivement au développement de l'Institution.

☞ **6ème Principe : Coopération entre les coopératives**

Pour renforcer le mouvement coopératif, la CPEC œuvre à l'harmonisation des pratiques coopératives avec d'autres institutions mutualistes ou Coopératives d'épargne et de crédit notamment par le biais du Consortium Alafia.

☞ **7ème Principe : Engagement envers la communauté**

Dans le cadre d'orientations approuvées par ses membres, la CPEC contribue au développement durable de la communauté à travers le pilotage de certains projets sociaux.

4- GOUVERNANCE DE LA CPEC

Au plan de la gouvernance, nous distinguons les organes ci-après :

- **l'Assemblée Générale (AG) :**

C'est l'instance suprême de l'Institution et elle représente la réunion annuelle des membres (anciens et nouveaux) de la Coopérative. Elle permet non seulement aux membres de prendre part aux affaires de la Coopérative mais oblige les membres élus à rendre compte de leurs activités.

L'Assemblée Générale Ordinaire ou extraordinaire se tient et agit conformément aux dispositions des statuts de la Coopérative.

- **le Conseil d'Administration** est l'émanation de l'Assemblée Générale. Il veille au fonctionnement et à la bonne gestion de l'organisation. Les membres du Conseil d'Administration sont égaux entre eux et responsables collectivement de l'administration de la Coopérative devant l'Assemblée Générale. Il est composé de sept (7) membres.
- **le Comité de Crédit** a la responsabilité de gérer le crédit conformément aux politiques et procédures définies en la matière.

A la fin de l'exercice social, le Comité de Crédit élabore son rapport d'activités qu'il transmet au Conseil d'Administration huit (8) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire et le présente lors de celle-ci. Il est composé de trois (3) membres.

- **le Conseil de Surveillance** est chargé de la surveillance, de la régularité des opérations de la CPEC et du contrôle de gestion. Le Conseil de Surveillance examine les rapports d'inspection et reçoit les plaintes des membres, les soumet le cas échéant aux autres organes de l'Institution et répond aux plaignants.

Le Conseil de Surveillance est habilité à entreprendre toute vérification ou inspection des comptes, des livres et opérations de la CPEC.

Pour l'exercice de cette mission, il peut faire appel à tout expert et a accès à toutes pièces ou renseignements qu'il juge utiles.

Le Conseil de Surveillance avise le Ministre de tutelle lorsqu'il estime que le Conseil d'Administration tarde à prendre les mesures qu'appelle une situation.

A la fin de l'exercice social, le Conseil de Surveillance élabore son rapport d'activités qu'il transmet au Conseil d'Administration huit (8) jours avant l'Assemblée Générale et le présente lors de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Il est composé de trois (3) membres.

- **la Direction Générale**

Le Directeur Général exerce ses fonctions sous l'autorité du Conseil d'Administration. Ses pouvoirs et devoirs sont déterminés par le règlement intérieur de l'institution. Il gère les affaires dans la limite des attributions et des responsabilités qui lui sont conférées par le Conseil d'Administration et préalablement définies dans le contrat qui le lie à la CPEC. Il rend régulièrement compte de sa gestion au Conseil d'Administration.

Au titre de l'exercice 2019, tous les organes dirigeants ont fonctionné dans le respect des normes, des textes et règlements. Les membres de ces organes dirigeants ont tenu régulièrement les réunions statutaires. La séparation des activités de contrôle de celles de gestion est observée. Les dispositifs du contrôle interne sont opérationnels. L'institution a connu des missions de contrôles aussi bien internes qu'externes.

Certaines recommandations issues des différentes missions de contrôle sont mises en œuvre. Les états financiers sont audités et certifiés par le Commissaire aux comptes agréé.

5- EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE

Tableau B : Evolution de la situation financière

<i>ANNEE</i> <i>LIBELLES</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>VARIATION (%)</i>
Capital Social	903 307 500	839 531 500	-7,06
Dépôts	2 839 773 828	2 897 380 950	2,03
Dépôts à terme	1 657 889 528	1 784 313 349	7,63
Dépôts à vue	660 463 024	598 096 221	-9,44
Autres dépôts	521 421 276	514 971 380	-1,24

NB : la situation des dépôts prend en compte les dettes rattachées.

Au total, les dépôts ont connu une tendance à la hausse. Ceci, témoigne de la confiance soutenue des membres de la Coopérative.

Toutefois, le capital social a connu une baisse due essentiellement à deux (2) facteurs clés :

- le retrait effectué par les membres faisant la confusion entre le capital social et les dépôts ;
- et la mise en œuvre de l'une des recommandations de l'ANSSFD (régularisation progressive des parts sociales assimilables au DAT).

Au solde des dépôts ainsi mobilisés, la CPEC a levé comme ressources financières additionnelles en 2019, un milliard cinq cent vingt-cinq millions (1.525 000 000) de francs CFA dont les lignes de crédit se déclinent comme suit :

Tableau C : Evolution des lignes de crédits

	2018	2019
Facilités BOA	0	650 000 000
Refinancement BSIC	250 000 000	250 000 000
Refinancement NSIA BANQUE	0	500 000 000
Refinancement FNM (FAAR)	300 000 000	0

Refinancement FNM (BADEA)	26 050 000	75 000 000
Refinancement FNM (CSAM)	0	50 000 000
TOTAL	576 050 000	1 525 000 000

Le niveau de facilité obtenu auprès des Institutions financières témoigne d'une certaine crédibilité de l'Institution. Cet effort doit être maintenu.

6- PRESTATIONS OFFERTES AUX MEMBRES ET INNOVATIONS

La Coopérative a offert les produits d'épargne et les produits de crédit.

➤ *Les produits d'épargne*

Les services d'épargne offerts aux populations sont :

- ✓ tontines mobiles ;
- ✓ épargne sur livret ;
- ✓ dépôts à terme.

La prise de parts sociales par les membres (anciens ou nouveaux) est une forme d'épargne distincte des autres. Il s'agit du capital social qui est variable.

➤ *Les produits de crédits*

On distingue deux principaux types de crédits offerts en tenant compte du caractère productif ou non de l'objet financé :

✓ *crédit à la production:*

Il s'agit du financement des activités génératrices de revenus (micro entreprise), le financement des petites entreprises et le financement des investissements productifs. Le remboursement de ces crédits est assuré généralement par les revenus issus de l'activité financée.

✓ *crédit à la consommation :*

C'est le financement des besoins de consommation non productifs. Le remboursement de ce type de crédit se fait par des revenus provenant des activités autres que le motif qui est financé.

A travers ces deux types de crédit, la CPEC a financé des besoins variés (santé, scolarisation, aménagement, développement de la petite industrie, commerce, production, élevage etc.), et est intervenue dans divers secteurs d'activités (secteur artisanal, secteur du commerce, secteur agricole, secteur de la petite industrie, secteur de l'éducation etc.)

Outre ces services financiers, l'institution offre des services non financiers sous forme :

- *d'appuis-conseils*
- *et de petites formations à ses membres.*

7- INNOVATIONS EN COURS CONCERNANT LES SERVICES OFFERTS

En 2019, trois (3) innovations principales sont à retenir au niveau des services offerts aux membres. Il s'agit de :

➤ ***Le DAT modulé***

Dans le but de mieux satisfaire les besoins de ses membres, la CPEC œuvre au quotidien pour la diversification de ses produits.

C'est ainsi qu'elle a proposé la mise à disposition de sa clientèle d'un nouveau produit dénommé **DAT modulé** qui est un produit d'épargne contractuel. Il est caractérisé par le choix du montant et de la durée du dépôt.

La spécificité est que le membre, à terme, entre en possession de son montant (capital + intérêts). ***L'intérêt est simple. La durée de dépôt*** est d'au moins 12 mois et 36 mois au plus. ***Le montant*** minimum est de 50 000 F CFA et le ***taux d'intérêt créditeur*** est variable en fonction du montant et de la durée du contrat.

➤ **L'ÉPARGNE PLANIFIÉE**

Définition

L'épargne planifiée est un produit qui consiste à mettre de l'argent de côté pour réaliser un projet ou pour effectuer un achat sans trop s'endetter.

Objectif global : L'épargne planifiée a pour but de booster l'encours des dépôts.

Objectifs spécifiques :

- ✓ Sécuriser davantage les crédits accordés ;
- ✓ Réduire les impayés.

Etapas

- ✓ souscrire à la tontine journalière ;
- ✓ définir le montant à épargner de commun accord avec le client ;
- ✓ prélever mensuellement une partie de la tontine pour l'épargne ;
- ✓ bénéficier d'un crédit ou non ;
- ✓ ramasser sa tontine individuelle ou rembourser son crédit par tontine.

➤ **La souscription d'assurance vie obligatoire**

Il s'agit d'une assurance liée à l'obtention du crédit en terme de garantie en cas du décès ou d'invalidité du bénéficiaire.

La CPEC a dynamisé son partenariat avec deux (2) compagnies d'assurance :

- SUNU ASSURANCE VIE
- NSIA-VIE

8- RELATIONS DE LA CPEC AVEC SON ENVIRONNEMENT (ACTIVITES SOCIALES REALISEES)

En 2019, l'Institution a poursuivi ses activités sociales à travers la formation financière de ses membres. Les thèmes ci-après ont été développés :

- la présentation de l'institution et les produits offerts ;
- les conseils pour mieux épargner à la CPEC ;
- la réalisation du budget avec ses avantages dans la vie quotidienne ;
- les conseils pour une bonne négociation et une bonne gestion de prêt ;
- les conseils pour faire un prêt judicieux pour développer ses activités.

9- OBLIGATIONS EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Le blanchiment des capitaux consiste en la conversion, le transfert ou la manipulation de biens mal acquis ou provenant d'un crime ou délit, dans le but de dissimuler ou de déguiser l'origine illicite desdits biens ou d'aider toute personne impliquée dans la commission de ce crime ou délit à échapper aux conséquences judiciaires de ses actes.

Ainsi dans le cadre de la prévention du blanchiment des capitaux, notre institution s'assure de l'identité et de l'adresse de ses clients avant toute ouverture de compte.

La vérification de l'identité des clients est opérée par la présentation d'une carte d'identité nationale ou de tout document officiel original en cours de validité.

Nous tenons aussi un registre confidentiel dans lequel nous consignons l'identité du bénéficiaire de compte, son adresse et sa photo.

Nous conservons également pendant dix ans les pièces et les documents de nos clients relatifs à leurs opérations.

Au titre de l'exercice, des actions ci-après ont été réalisées, il s'agit de :

- ✓ le suivi des transactions avec les clients ;
- ✓ la veille sur le montant de dépôt de retraits devant faire objet de déclaration aux autorités ;

- ✓ la collaboration avec les autorités en matière de la vérification des comptes de certaines personnes dont les identités nous sont communiquées ;
- ✓ l'élaboration d'un plan de mise en œuvre des corrections des insuffisances du dispositif de LBC/FT en place.

Au total pour l'année 2019, les principaux constats sont relatifs aux faits que :

- ✓ l'Institution n'a enregistré aucune opération suspecte et n'a suspecté aucune opération ou un client dans ses affaires ;
- ✓ aucune correspondance relative à la déclaration des opérations suspectes n'a été effectuée envers la CENTIF.

10- CHANGEMENTS INTERVENUS AU NIVEAU DE LA CPEC

Les éléments déterminants au titre de l'an 2019 se présentent comme suit :

- *la tenue acceptable de toutes les réunions prévues \implies améliorer la communication :*
 - ✓ réunions du CODIR (hebdomadaire) ;
 - ✓ réunions du CODIR élargies aux Chefs services (mensuelle) ;
 - ✓ réunions du CODIR élargies aux chefs d'agence et guichets (trimestrielle) ;
 - ✓ réunions du personnel (mensuelle) ;
 - ✓ réunions statutaires des organes/CA – CC– CS (trimestrielle) ;
 - ✓ tenue de l'Assemblée Générale (annuelle) ;
 - ✓ conseil de discipline (une séance).
- *la conception, l'actualisation et la validation de certains manuels de gestion ;*
- ✓ le document de la nouvelle stratégie de mobilisation de l'épargne de masse ;

- ✓ le plan stratégique marketing ;
- ✓ le manuel de procédures administratives ;
- ✓ le manuel de gestion du personnel ;
- ✓ le manuel de procédures informatiques ;
- ✓ la charte d'audit interne ;
- ✓ le document de stratégie et plan d'action égalité Femmes/Hommes ;
- ✓ le PTA et budget 2020.
- *l'évaluation de tous les produits de la CPEC pour repositionner certains et créer d'autres.*
- *le renouvellement des délégués du personnel.*
- *la mission de suivi et de contrôle de nos points de service + siège par : DAI – CS – CAC – différents partenaires – Commissaire aux comptes FNM.*
- *la mission d'intérim du Commissaire aux comptes.*
- *la production des statistiques aux :*
 - autorités de surveillance (ANSSFD – BCEAO – Commission Bancaire) ;
 - partenaires (FNM – PDAC – Consortium Alafia)
- *la formation et le renforcement de capacités du personnel et des élus sur certaines thématiques précises.*
- *le point de mise en œuvre du plan d'action pour l'amélioration de la rentabilité (16 actions).*
- *la capacité exceptionnelle à lever les ressources auprès des banques.*
- *la digitalisation du produit tontine (meilleure appropriation de PERFECTO-MOBILE).*
- *la motivation des acteurs.*
 - ❖ *Au niveau du personnel :*
- ✓ l'approche participative ;
- ✓ la mise en œuvre de la valeur solidarité ;
- ✓ le paiement régulier des salaires conformément à la convention collective du travail des SFD du Bénin ;

- ✓ la cotisation à jour à la CNSS (part ouvrière + part patronale) a favorisé :
 - * *le paiement de l'allocation familiale ;*
 - * *le reversement des indemnités de congés de maternité ;*
 - * *le paiement de la pension de retraite (un (1) agent en 2018 (proportionnel fixe) et un (1) agent en 2019 (pension mensuelle).*
- ✓ le reversement de l'IRPP-TS (Impôt sur les Revenus des Personnes Physiques – Traitement de Salaire / l'IMF a subi un redressement pour la période de 2016 à février 2019) ;
 - ✓ la jouissance de l'assurance santé sans exception (CDD et CDI) ;
 - ✓ le paiement de la prime d'épargne au titre de 2018 ;
 - ✓ le paiement de la prime spéciale de fin d'année (moitié du salaire) ;
- ✓ l'accord de crédits à certains agents ;
- ✓ la conception et la validation du document de gestion de fonds de retraite pour l'accompagnement de chaque agent admis à la retraite ;
- ✓ l'affectation de quelques agents en 2019.
 - ❖ *Au niveau des membres des organes statutaires :*
 - ✓ le remboursement des frais ;
 - ✓ la motivation spéciale selon l'activité ;
 - ✓ l'accord de crédits à certains membres élus.
 - ❖ *Au niveau de certains partenaires*
 - ✓ le paiement de commission à certaines structures sous forme de Charges financières (CCP – DGTCP – MAIRIE) ;
 - ✓ l'action commerciale à certaines structures conformément au Budget 2019.

11- DIFFICULTES RENCONTREES

Les difficultés rencontrées au cours de l'année 2019 se résument à :

- ✓ la faible mobilisation de l'épargne et la baisse du volume de crédits injectés ;
- ✓ l'évaluation non satisfaisante des agents (voir tout le personnel malgré la disponibilité des outils) ;
- ✓ le suivi non encore satisfaisant sur les phases de gestion de crédit ;
- ✓ l'accroissement des impayés dus à la situation conjoncturelle ;
- ✓ la non exploitation de la version intégrée du logiciel PERFECTO.

12- RELATION AVEC LES AUTORITES DE CONTRÔLE

Tout au long de l'exercice 2019, la CPEC a répondu favorablement aux diligences des autorités de contrôle. En effet, elle a produit régulièrement les statistiques mensuelles et trimestrielles.

Elle a rendu l'environnement favorable aux contrôles et a mis en œuvre certaines recommandations issues des contrôles et suivis périodiques.

- *Au niveau de l'ANSSFD :*

Tableau D : Point d'exécution des recommandations au 31/12/19 au siège de la CPEC.

VOLETS	RECOMMANDATIONS			MISE EN OEUVRE			TAUX D'EXECUTION (%)
	FORMULEES	NON APPLICABLES	APPLICABLES	TOTALEMENT EXECUTEES (TE)	PARTIELLEMENT EXECUTEES (PE)	NON EXECUTEES (NE)	
GOUVERNANCE	17	01	16	14	00	02	87,50
CONTROLE INTERNE	17	00	17	16	01	00	94,11
CREDIT	19	00	19	17	02	00	89,47
EPARGNE	06	01	05	05	00	00	100

COMPTABILITE ET FINANCE	35	03	32	26	04	02	78,78
SYSTEME D'INFORMATION	24	00	24	14	06	04	58,33
SECURITE	15	00	15	10	03	02	66,66
TOTAL	133	05	128	102	16	10	79,06 %

• **Au niveau de la BCEAO :**

Il s'agit de :

- ✓ la production mensuelle des statistiques ;
- ✓ la fiche d'enquête mensuelle de conjoncture ;
- ✓ la production des indicateurs trimestriels pour la réunion des ministres de l'UEMOA.

Au titre de l'exercice, l'Institution a participé à l'atelier de vulgarisation des textes règlementaires sur la Finance Islamique qui est un mode alternatif de financement.

• **Au niveau de la Commission Bancaire :**

Sur la base des documents périodiques communiqués, la Commission Bancaire fait un suivi périodique de la situation de l'institution et relève des insuffisances à corriger. Au titre de l'année 2019, aucune anomalie n'a été constatée.

13- RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES

La CPEC a entretenu de bonnes relations avec tous ses partenaires. Il s'agit notamment de :

- ☞ **CONSORTIUM ALAFIA** qui fournit un appui et une formation technique à ses membres.

☞ **FNM (Fonds National de la Microfinance)**

☞ **CAA (Caisse Autonome d'Amortissement)** à travers :

*PDSAB pour la prise en compte du financement des artisans ;

*PDAC pour le financement des riziculteurs.

Les deux (2) projets sont déjà en phase du recouvrement.

☞ **ADAPAMI (Projet d'Appui au Développement, à la Professionnalisation et à l'Assainissement de la Microfinance au Bénin)** pour l'appui à la professionnalisation et l'assainissement du secteur de la Microfinance.

Conformément au contrat de performance 2019, la CPEC a bénéficié des appuis à la réalisation des activités en éducation financière.

✚ **Education financière des membres**

Pour un objectif de 672 en notions financières de base, la CPEC a enregistré un résultat de 694 réparti comme suit :

✓ **nombre de femmes formées : 617**

✓ **nombre d'hommes formés : 77**

En éducation financière, le nombre de personnes formées se présente comme Suit :

✓ **nombre de femmes formées : 245**

✓ **nombre d'hommes formés : 76**

Trois cent vingt un (321) personnes formées pour un objectif de deux cent quatre-vingt-huit (288).

Cette activité est financée par le projet ADAPAMI. L'essentiel à retenir est le principe suivant :

✚ un désir	=	quitter la précarité
✚ un acte	=	aller à l'inclusion financière
✚ un résultat	=	changer sa vie

C'est la campagne d'information de masse des populations béninoises en matière d'inclusion financière.

Face à ce résultat, la CPEC a obtenu le deuxième prix volet éducation financière du concours organisé pour neuf (9) SFD (un portatif).

Par ailleurs, il faut noter la distinction de Mme AGOSSOU HOUEHANOU (agent CPEC) comme femme exceptionnelle dans le cadre de l'accroissement du leadership féminin dans le secteur de la microfinance parmi le personnel de la CPEC.

14- PERSPECTIVES DE LA CPEC

La Coopérative pour la Promotion de l'Épargne et du Crédit doit innover pour offrir à ses membres des services de qualité et à moindre coût.

Pour y parvenir et se positionner davantage sur le marché de la Microfinance, des stratégies pertinentes doivent être mises en place pour relever les défis ci-après :

- ✓ poursuivre la mobilisation de l'épargne à travers plusieurs actions possibles ;
- ✓ renforcer les stratégies de recouvrement ;
- ✓ vulgariser le PTA et le budget 2020 ;
- ✓ poursuivre le renforcement des capacités du personnel et des élus ;
- ✓ fixer les objectifs et évaluer ;
- ✓ poursuivre le renforcement du contrôle interne ;
- ✓ diversifier les produits ;
- ✓ renforcer et diversifier les partenariats ;
- ✓ sensibiliser davantage le personnel pour l'appropriation des documents de gestion ;
- ✓ relever obligatoirement le défi de la digitalisation ;
- ✓ aller à la certification sur les PPC ;
- ✓ poursuivre le bon comportement éthique.

Ce rapport est appuyé par des tableaux ci-après présentés en annexes :

- *Données générales.*
- *Données sur les points de vente.*
- *Données sur les opérations de collecte de dépôts.*
- *Données sur les crédits (prêts et engagements par signature).*
- *Données sur les autres activités autorisées.*
- *Autres informations sur les opérations avec la Clientèle.*
- *Opérations avec les autres institutions financières.*
- *Données sur la performance des membres des réseaux (Unions – fédérations et confédérations).*
- *Fonctionnement et vie des organes.*
- *Performances financières.*

ANNEXES

I- DONNEES GENERALES

**TABLEAU N° 1.1 Nombre de membres, bénéficiaires ou clients
(en unités)**

Indicateurs	Année (2018)	Année (2019)	Variation %)
Nombre total de membres, bénéficiaires ou clients (les groupements sont comptés sur une base unitaire) (1) +(2)	78 137	76 677	-1,87
Nombre de personnes physiques non –membres d'un groupement (1) = (a) +(b)	43 856	46 705	6,50
*Hommes (a)	30 930	33 378	7,91
*Femmes (b)	12 926	13 327	3,10
Nombre de personnes morales (groupements de personnes physiques, entreprises, associations, etc.) (2)	34 281	29 972	-12,57
Nombre de groupements de personnes physiques bénéficiaires (3)	34 114	29 968	-12,15
Nombre total des membres des groupements de personnes physiques bénéficiaires (4) = (C) +(d)	170 570	148 974	-12,66
*Hommes (c)	24 979	22 059	-11,69
*Femmes (d)	145 591	126 915	-12,83

**TABLEAU N° 1.2 Effectif des dirigeants et du personnel employé
(en unités)**

Indicateurs	Année (2018)	Année (2019)	Variation (%)
Nombre de membres du Conseil d'administration ou de l'organe équivalent	7	7	0
Nombre de membres du Conseil de Surveillance (*)	3	3	0
Nombre de membres du Comité de Crédit (*)	3	3	0
Nombre de membres des autres comités créés par le SFD (**)	9	9	0
Effectif total des employés (3) = (1) +(2)	97	53	-45,36
*Dirigeants (employés exerçant des fonctions de direction ou de gérance) dont : (1)	12	13	8,33
- Nationaux	12	13	8,33
- Personnel expatrié	-	0	-
*Autres employés (2) = (a) – (b) +(c)	97	40	-58,76
* Agents permanents (a)	57	40	-29,82
* Agents contractuels (b)	40	0	-100
* Personnel expatrié (c)	0	0	-

(*) A renseigner par les institutions coopératives ou mutualistes et de crédit

(**) A préciser

TABLEAU N° 1.3 Données sur la gouvernance

1.3.1 Tableau sur l'état des rémunérations des dirigeants et du personnel de l'Institution

Rubriques	Année (2018)	Année (2019)	Variation (%)
Masse salariale globale en FCFA	211 693 776	170 483 090	-19,47
* Personnel dirigeant (Directeur Général) et son adjoint, Directeurs de service) ;	29 259 581	32 929 808	12,54
* Autre personnel.	182 434 195	137 553 282	-24,60
Montant des frais généraux en FCFA	545 406 493	327 381 144	-39,97
Ratio Masse salariale rapportée aux frais généraux	0,39	0,52	33,33
Proportion salaire du Directeur Général rapporté aux frais généraux	0,05	0,10	100

1.3.2. Tableau sur les remboursements de frais des dirigeants élus

Rubriques	Année (2018)	Année (2019)	Variation (%)
Indemnités de fonctions versées aux administrateurs non-salariés en FCFA	1 360 000	1 360 000	0
Frais de tenue des réunions des organes et des assemblées en FCFA	6 635 640	5 541 765	-16,48
<i>Perdiem</i>	1 493 000	1 308 000	-12,39
<i>Transport</i>	1 091 000	867 000	-20,53
<i>Hébergement</i>	872 000	654 000	-25
<i>Téléphone</i>	0	0	0
<i>Carburant</i>	0	0	0
Autres	3 179 640	2 712 765	-14,68

Salaires, appointements, indemnités, gratifications et primes occasionnelles ou périodiques versées au personnel, les rémunérations des administrateurs salariés, les cotisations aux régimes de retraite, etc.

II.DONNEES SUR LES POINTS DE VENTE

TABLEAU N° 2 : Evolution du nombre de points de service

Paramètres	Année (2018)	Année (2019)	Variation (%)
Nombre d'Institutions de base	1	1	0
Nombre de guichets ou d'antennes	11	8	- 27,27

III.DONNEES SUR LES OPERATIONS DE COLLECTE DE DEPOTS

**TABLEAU N°3.1 : Evolution du montant des dépôts
(en milliers de FCFA)**

Paramètres	Année (2018)	Année (2019)	Variation (%)
Montant total des dépôts des membres, bénéficiaires ou clients (1) + (2)	2 776 930	2 828 699	1,86
Montant des dépôts des personnes physiques non membres d'un groupement (1) = (a) + (b)	2 420 635	2 260 636	-6,61
Montant des dépôts des hommes (a)	1 919 993	1 755 491	-8,57
Montant des dépôts des femmes (b)	500 642	505 145	0,90
Montant des dépôts des personnes morales (groupements de personnes physiques, entreprises, associations, etc) (2)	356 295	568 063	59,44

TABLEAU N° 3.2 : Décomposition des dépôts par terme (2019)

Dépôts à vue		Dépôts à terme		Autres dépôts	
Montant en FCFA	Part (en %)	Montant en FCFA	Part (en %)	Montant en FCFA	Part (en %)
598 096 221	21,14	1 784 313 349	63,08	446 289 169	15,78

TABLEAU N° 3.3 : Evolution du nombre de déposants (membres, bénéficiaires ou clients ayant un dépôt dans les livres de la CPEC) et des comptes inactifs

Indicateurs	Année (2018)	Année (2019)	Variation (%)
Nombre total des déposants	30 244	31 021	2,57
Nombre de déposants personnes physiques non membres d'un groupement (1) = (a) +(b)	22 735	23 497	3,35
• Nombre de déposants hommes (a)	14 971	15 450	3,20
• Nombre de déposants femmes (b)	7 764	8 047	3,65
Nombre de déposants personnes morales (groupements de personnes physiques, entreprises, associations, etc.) (2)	7 509	7 524	0,20
Nombre de comptes inactifs	6	6	0
Montant des soldes des comptes inactifs	950 000	950 000	0
Nombre total de comptes	37 034	37 841	2,18

TABLEAU N° 3.4 : Evolution du capital social *

Indicateurs	Année (2018)	Année (2019)	Variation (%)
Montant du capital social (en milliers de FCFA)	903 308	839 532	-7,06

**IV. DONNEES SUR LES CREDITS (PRETS ET ENGAGEMENTS
PAR SIGNATURE)**

**TABLEAU N° 4.1 : Evolution du montant annuel des prêts accordés*
(en milliers de CFA)**

Indicateurs	Année (2018)	Année (2019)	Variation (%)
Montant des prêts accordés (1) + (2)	1 369 089	1 451 260	6,00
Montant des prêts accordés aux personnes physiques non-membres d'un groupement (1)= (a) +(b)	1 141 510	1 281 743	12,28
• Montant des prêts accordés aux hommes (a)	742 963	910 320	22,53
• Montant des prêts accordés aux femmes (b)	398 547	371 423	-6,71
Montant des prêts accordés aux personnes morales (groupements de personnes physiques, entreprises, associations, etc (2)	227 579	169 517	-25,51

Il s'agit du montant des prêts accordés dans l'année.

**TABLEAU N° 4.2 : Evolution du nombre de prêts accordés dans
l'année (en unités)**

Indicateurs	Année (2018)	Année (2019)	Variation (%)
Nombre de prêts accordés (1) + (2)	1 952	1 735	-11,37
Nombre de prêts accordés aux personnes physiques non membres d'un groupement (1) = (a) + (b)	1 691	1 484	-12,24
• Nombre de prêts accordés aux hommes (a)	968	933	-4,13
• Nombre de prêts accordés aux femmes (a)	723	551	-23,79
Nombre de prêts accordés aux personnes morales (groupements de personnes physiques, entreprises, associations, etc) (2)	261	251	-3,83
Montant moyen des prêts accordés (somme des prêts rapportée au nombre de prêts accordés)	701 378	834 861	19,03

TABLEAU N° 4.3 : Engagements par signature (en milliers de FCFA)

<i>Nature de l'engagement donné</i>	Année (2018)	Année (2019)	Variation (%)
Engagements de financement donnés en faveur des institutions financières	0	0	-
Engagements de financement donnés en faveur des membres, bénéficiaires ou clients	0	0	-
Engagements de garantie d'ordre des institutions financières	0	0	-
Engagements de garantie d'ordre des membres, bénéficiaires ou clients	0	0	-

TABLEAU N° 4.4 : Encours de crédits au 31 décembre (en milliers /FCFA)

Indicateurs	Année (2018)	Année (2019)	Variation (%)
Encours total de crédits (1) + (2)	5 516 671	5 904 675	7,03
Encours de crédits sur les personnes physiques non-membres d'un groupement (1) = (a)+(b)	2 664 897	2 725 097	2,26
• Encours de crédits sur les hommes (a)	2 019 246	2 045 285	1,29
• Encours de crédits sur les femmes (b)	645 651	679 812	5,29
Encours de crédits sur les personnes morales (groupements de personnes physiques ; entreprises, associations, etc.) (2)	2 851 774	3 179 578	11,49

TABLEAU N° 4.5 : Nombre de crédits en cours au 31 décembre (en unité)

Indicateurs	Année (2018)	Année (2019)	Variation (%)
Nombre de crédits en cours (1) +(2)	18 189	18 776	3,23
Nombre de crédits en cours sur les personnes physiques non – membres d'un groupement (1)= (a)+(b)	11 570	12 067	4,30
• Nombre de crédits en cours sur les hommes (a)	8 499	8 809	3,65
• Nombre de crédits en cours sur les femmes (b)	3 071	3 258	6,09
Nombre de crédits en cours sur les personnes morales (groupements de personnes physiques, entreprises, associations, etc) (2)	6 619	6 709	1,41

TABLEAU N° 4.6 : Evolution de l'encours des crédits par terme

Encours total des crédits / en milliers de francs CFA (année 2018)		Encours total des crédits / en milliers de francs CFA (année 2019)		Variation / l'encours des crédits à court terme	Variation/ l'encours des crédits à moyen et long terme
Court terme	Moyen et long terme	Court terme	Moyen et long terme		
3 237 553	2 279 118	3 362 750	2 541 925	0,04	0,12

TABLEAU N° 4.7 : Encours de crédits des agents relevant des autorités de contrôle (Ministère chargé des finances, BCEAO et Commission Bancaire de l'UMOA)

Prénoms et nom	Encours total des crédits (en FCFA)	Structure dont relève l'emprunteur
Néant	0	0

TABLEAU N° 4.8 : Opérations de crédits sur ressources affectées

Indicateurs	Année (2018)	Année (2019)	Variation (%)
Nombre de crédits accordés sur ressources affectées	-	-	-
Montant des crédits accordés sur ressources affectées (en milliers de francs CFA)	-	-	-
Nombre de crédits en cours sur ressources affectées	36 334	36 279	-0,15
Montant des crédits en cours sur ressources affectées (en milliers de FCFA)	2 816 023	2 807 079	-0,32

TABLEAU N° 4.9 : Gestion du portefeuille de crédit

Indicateurs	Année (2018)	Année (2019)
Encours des créances en souffrance (en milliers de FCFA)	136 027	84 423
Taux brut des créances en souffrance ¹	2,41%	1,41%
Taux de remboursement des crédits accordés ²	97,03%	95,57%
Taux de remboursement des créances en souffrance ³	8,33%	37,45%
Encours brut des créances en souffrance sur ressources affectées (en milliers de francs CFA)	352 325	475 283
Taux brut des créances en souffrance sur ressources affectées ⁴	12,48%	12,2%
Taux de remboursement des crédits accordés sur ressources affectées ⁵	82,00%	81%
Taux de recouvrement des crédits créances en souffrance sur ressources affectées ⁶	5,00%	5,1%
Montant des crédits passés en perte (en milliers de FCFA)	187 844	159 233
Taux de perte sur créances ⁷	3,32%	2,66%

- 1- Rapport entre l'encours brut des créances en souffrance et le total de l'encours brut des crédits.
- 2- Rapport entre les échéances remboursées et le montant attendu au cours de l'année ;
- 3- Rapport entre le montant des créances en souffrance recouvrées et le montant total des créances en souffrance.
- 4- Rapport entre l'encours brut des créances en souffrance sur ressources affectées et le montant total de l'encours brut des crédits sur ressources affectées.
- 5- Rapport entre le montant des échéances des crédits sur ressources affectées effectivement remboursées et le total des échéances attendues sur les crédits sur ressources affectées.
- 6- Rapport entre le montant recouvré sur créances en souffrance sur ressources affectées et le total des créances en souffrance sur ressources affectées.
- 7- Rapport entre le montant des crédits passés en perte et le total de l'encours des crédits de la période.

V. DONNEES SUR LES AUTRES ACTIVITES AUTORISEES

5.1 Activités de transfert rapide d'argent

Informations d'ordre général

- Nom et adresse du représentant (ECOBANK) ;
- Nom et adresse de la société représentée (Western Union),
- Nombre d'opérations exécutées au cours de l'année :
 - * à l'émission : 120
 - * à la réception : 752

TABLEAU N° 5.1 : Opérations de transferts (en milliers de FCFA)

Rubriques	Année (2018)	Année (2019)
Transfert reçus (1)	35 102	75 894
UEMOA	14 100	19 723
Autres pays africains	0	3 887
Union Européenne	21 002	37 407
Etats-Unis	0	6 596
Autres pays	0	8 281
Transfert émis (2)	6 885	9 364
UEMOA	6 885	6 390
Autres pays africains	0	299
Union Européenne	0	2 675
Etats-Unis	0	0
Autres pays	0	0
Solde des transferts (3)= (1) - (2)	28 217	66 530

- Nombre de bénéficiaires;
- Catégories de prestations offertes : à détailler

TABLEAU N° 5.2 : Opérations de micro-assurance (en milliers de FCFA)

Rubriques	Année (2018)	Année (2019)
Montant des primes émises	-	-
Assurance-vie	-	-
Assurance non vie	-	-
Montant des sinistres à payer	-	-

TABLEAU N° 5.3 : Opérations de change

<i>Devises concernées</i>	Montant des devises achetées	Contre-valeur en FCFA des devises achetées	Montant des devises vendues	Contre-valeur en FCFA des devises vendues
EURO (EUR)	-	-	-	-
Dollar des EU (USD)	-	-	-	-
Franc Suisse (CHF)	-	-	-	-
Livre sterling GBP)	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-

**VI. AUTRES INFORMATIONS SUR LES OPERATIONS
AVEC LA CLIENTELE**

TABLEAU N° 6.1 : Tarification des opérations avec la clientèle

<i>Indicateurs</i>	Année 2018	Année 2019	Variation (%)
Taux d'intérêt créditeur minimum servi sur des dépôts des membres, bénéficiaires ou clients	6%	6%	0
Taux d'intérêt créditeur maximum servi sur des dépôts des membres, bénéficiaires ou clients	7%	7%	0
Taux d'intérêt nominal débiteur minimum sur les crédits aux membres, bénéficiaires ou clients	8%	8%	0
Taux d'intérêt nominal débiteur maximum sur les crédits accordés aux membres, bénéficiaires ou clients	18%	18%	0
Taux d'intérêt effectif global	23	23	0

Pour avoir le taux effectif global, il faut remplir la maquette de la BCEAO.

Cette maquette est composée de deux (2) parties :

- Une zone de saisie des données liées au prêt.

Elle renseigne sur :

- le taux nominal du crédit ;
- la périodicité ou non ;
- la date et le montant du crédit ;
- les dates et les montants des paiements des frais ou commissions ;
- les différentes dates de remboursements et les montants à rembourser.

- Une zone des résultats qui affiche le TEG après les saisies.

TABLEAU N° 6.2 : Répartition des crédits selon leurs objets
(en milliers / FCFA)

Objet du crédit	Année (2018)	Année (2019)	Variation (%)
Crédits immobiliers	-	-	-
Crédits d'équipement	-	-	-
Crédits à la consommation	976 974	1 269 852	29,98
Crédits de trésorerie	93 001	85 947	-7,58
Autres crédits	299 114	95 461	-68,09

TABLEAU N° 6.3 : Dons et œuvres sociales

Références du bénéficiaire	Nature du don ou des œuvres sociales	Evaluation financière(en FCFA)
	Néant	

TABLEAU N° 6.4 : Répartition sectorielle des crédits accordés
(en milliers) (*)

Objet du crédit	Année (2018)	Année (2019)	Variation (%)
Agriculteur, sylviculture et pêche	240 652	95 461	-60,33
Industries extractives	-	-	
Industries manufacturières	-	-	
Bâtiment et travaux publics	-	-	
Commerce, restaurants, hôtels	143 463	85 947	-40,09
Electricité, gaz, eau	-	-	
Transport, entrepôts et communications	-	-	
Assurances, services aux entreprises	-	-	
Immobilier	-	-	
Services divers	984 974	1 269 852	28,92

(*)La sectorisation retenue dans ce tableau est celle prévue par le référentiel comptable spécifique des SFD.

VII. OPERATIONS AVEC LES AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES

TABLEAU N° 7 : Opérations avec les autres institutions financières (établissement de crédit, SFD, autres institutions financières) et les partenaires au développement (en milliers)

<i>Indicateurs</i>	Année (2018)	Année (2019)	Variation (%)
Encours des placements auprès des autres institutions financières (en milliers de francs CFA)	46 314	46 314	0
Encours des emprunts auprès des autres institutions financières (en milliers de francs CFA)	2 952 995	3 531 285	19,58
Montant total des emprunts obtenus dans l'année auprès des autres institutions financières (en milliers de francs CFA)	576 050	1 525 000	164,73
Taux d'intérêt moyen des emprunts obtenus dans l'année auprès des autres institutions financières	11	11	0
Ressources affectées (en milliers / CFA)	419 885	284 500	-32,24
Subventions d'exploitation reçues (en milliers de francs CFA)	969	4 697	384,73
Subventions d'équipement reçues (en milliers de francs CFA)	12 931	9 538	-26,24

VIII. DONNEES SUR LA PERFORMANCE DES MEMBRES DES RESEAUX (UNIONS, FEDERATIONS ET CONFEDERATIONS)

TABLEAU N° 8 : Indicateurs de performance des institutions affiliées au réseau (*)

<i>Indicateurs</i>	Année (2018)	Année (2019)	Variation (%)
Nombre d'institutions affiliées déficitaires	0	0	0
Montant total du déficit d'exploitation des institutions affiliées (en milliers de FCFA)	0	0	0
Nombre d'institutions affiliées excédentaires	0	0	0
Ressources affectées (en milliers de francs CFA)	0	0	0
Montant total de l'excédent d'exploitation des institutions affiliées (en milliers de FCFA)	0	0	0

(*) Tableau à renseigner par les structures faitières

TABLEAU N°9 : Nombre de réunions tenues au cours de l'année

<i>Indicateurs</i>	Année (2018)	Année (2019)	Variation (%)
Par l'Assemblée Générale	1	1	0
Par le Conseil d'Administration ou l'organe équivalent	5	5	0
Par le Conseil de Surveillance (*)	5	5	0
Par le Comité de Crédit (*)	49	51	4,08
Par les autres comités (**)	1	1	0

(*) A renseigner par les institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit

(**) A préciser

PERFORMANCES FINANCIERES

TABLEAU N° 10 : indicateurs de performances financières

<i>Indicateurs</i>	Année (2018)	Année (2019)	Variation (%)
Marge d'intérêt en milliers de FCFA	596 890	602 466	0,93
Produit financier net en milliers de francs CFA	574 313	596 522	3,87
Résultat net en milliers de FCFA	147 323	101 591	-31,04
Taux de marge nette ¹	24,68	16,86	-31,69

1- Le taux de marge nette est égal au rapport entre le résultat net et la marge. d'intérêt.

CONCLUSION

Conformément au plan de travail annuel et au budget 2019, les différents taux d'exécution se présentent comme suit :

☞ **Sur le PTA**

En tenant compte du planning mensuel des activités sur les 12 mois et de certaines tâches imprévues, le taux moyen de réalisation des activités au titre de l'année 2019 est de 93,75% contre 92% en 2018.

☞ **Sur le BUDGET**

Le tableau ci-après fait la synthèse après les travaux du Commissaire aux comptes :

LIBELLES	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX DE REALISATION (%)
Activités de crédits	1 800 000 000	1 451 260 351	80,63
Exploitation (produits)	1 070 064 748	1 068 088 223	99,82
Exploitation (charges)	918 401 031	966 493 244	105,24
Investissement	118 230 000	155 892 000	131,85
Excédent	151 663 717	101 594 979	66,99

NB : le montant de 155 892 000 FCFA des réalisations des investissements inclut l'acquisition des TPE pour un montant de 142 250 000 FCFA.

«L'espoir est permis, il faut s'adapter».